

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation
10 décembre 2025

Date d’Affichage
10 décembre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100303
Finances

**Demande de subvention extension
pôle santé**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinet, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Jean-Paul Colmont, Pascal Hourlier, Juan Garcia Rodriguez, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Alain Guenon pouvoir à Brigitte Lagrue, Coralie Adnot pouvoir à Elisabeth Benard

Absentes excusées : Claudette Bouché, Karine Bocquet

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Vu la délibération n°2025-100280 en date du 25 septembre 2025 attribuant le marché de maîtrise d’œuvre pour l’extension de pôle santé ;

Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour l’équilibre financier du projet,

Considérant la circulaire reçue au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR),avec une date butoir de dépôt de dossier au 31 décembre 2025, Monsieur le maire propose de présenter le projet d’extension de pôle santé,

Après un rappel chiffré du projet :

Le cabinet Bauer a rendu un estimatif des travaux à 1 603 800€ HT (dont 78 000€ht de VRD) soit 1 525 800,00 €HT hors VRD. A ce montant, il est nécessaire de prévoir les missions de sps (coordination de sécurité et de protection de la santé) et contrôleur technique d’un montant estimé à 15 000€ HT et l’assurance dommages ouvrages pour 30 000€TTC.

Le coût total HT des travaux s’élève à :

Honoraires architecte	126 660,00
Honoraires mission de programmation	18 790,00
Assurance DO	30 000,00
Missions SPS et contrôleur technique	15 000,00
Coût des travaux (dont vrd 78 000,00 ht)	<u>1 603 800,00</u>

Coût total HT 1 794 250,00

Coût TTC 2 153 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension de pôle santé
- approuve le plan de financement ci-dessous

Tableau en TTC

	dépenses	recettes
Coût total	2 153 100,00	DETR 420 000,00
		Région 200 000,00
		ARS 180 000,00
		ARS 12 000,00
		(Ingénierie)
		Département 50 000,00
		Feder 120 000,00
		Fonds propres 1 171 100,00
		Et Fctva et Fonds de concours CCBC
total	2 153 100,00	2 153 100,00

- solliciter les subventions auprès de l'Etat, La Région, Le Département, l'ARS, Feder et tout autre organisme
- autoriser le maire à procéder à toutes démarches nécessaires relatives à ce dossier
- autorise le maire ou un maire-adjoint à solliciter le principe d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes de La Brie Champenoise (CCBC), le montant sera précisé après la notification des subventions reçues

Pour extrait conforme,
Le 16 décembre 2025
Etienne DHUICQ, Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20251216-DEL2025-100303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

par le maire